

Le club d'athlétisme **ABV Les Herbiers**, dénommé ci-après l'Organisateur, organise Les Courses du Père Noël, les 21 et 22 décembre 2019.

Contact : ABV Les Herbiers – stade de la Demoiselle – BP132 – 85500 Les Herbiers

Site : www.abvendee.fr- Courriel : acbv85@gmail.com – Tel : 06 64 05 68 11

ABV Les Herbiers athletic club, organizers of Les Courses du Père Noël (The Santa Clause Races),
December 21 and 22, 2019.

Contact: **ABV Les Herbiers** - Stade de la Demoiselle - BP132 - 85500 Les Herbiers - www.abvendee.fr -
email: acbv85@gmail.com - phone: 06 64 05 68 11

Règlement des Courses du Père Noël – édition 2019

Regulations for the Courses du Père Noël - 2019 edition

- Partie 1 : Règlement applicable à tous les participants de toutes les courses
- Partie 2 : Règlement complémentaire applicable aux coureurs des Trails et Marche Nordique
- Section 1 : Regulations apply to all participants in all rases.
- Section 2: Additional regulations apply to all participants of Trail runs and Nordic Walking

I – Règlement général

I – General Rules

1. Mise a jour du règlement

Rules and Regulation updates

Le Comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement dont la liste est donnée en page 9.

The organizing committee reserves the right to change and or modify the regulations at any time without notifying registered participants. It is strongly advised that participants acquaint themselves with the latest rules and regulations listed on page 9.

2. Les courses

Races

Les courses sont ouvertes à tout athlète Homme ou Femme, licencié FFA ou non licencié, entrant dans la catégorie de la course concernée.

Conformément aux règlements FFA, les catégories Ecoles d'athlétisme ne seront ni classées ni chronométrées.

Races in the specified categories are open to all athletes, both male and female, licensed FFA or not.

According to FFA regulations, those in the Ecoles d'athlétisme category will neither be timed nor ranked.

1	La H.O.T. du Père Noël	125 Km	2700m D+
2	La Surprise du Père Noël	32 Km	950m D+
3	La Magique du Père Noël	21 Km	400m D+
4	La Polaire Nordique du Père Noël	15 Km Marche Nordique	250m D+
5	La Cadeau de Père Noël	12 Km	120m D+
6	La Rando Nordique du Père Noël	12 Km Marche Nordique	120m D+
7 et 8	Cross Handicap sport adapté	1,2 er 2,3 Km	
9 et 10	Cross Enfants -	Ecole Athlé (0,8 Km) et Poussins (1,2 Km)	
11-12-13	Cross Jeunes	Benjamins (2,3 Km) et Minimes (3,2 Km)	
14 et 15	Cross Court	Féminines (3,2 Km) et Masculins (3,9 Km)	
16	Cross Mixte Populaire	8,9 Km	

Chaque coureur qui s'inscrit est conscient des difficultés du parcours et des conditions qu'il peut trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo, course en partie de nuit...) et dispose d'une préparation physique adaptée à l'effort.

Each registered participant understands the difficulties and conditions of each race (distance, terrain, weather conditions, nocturnal conditions...) and disposes physical preparedness adapted for the effort required.

3. Droits d'inscription

Race Registration

- Course 1 125 Km – La H.O.T du Père Noël 75€ - licenciés FFA : 73€
- Course 2 32 Km – La Surprise du Père Noël 15€ - licenciés FFA : 13€
- Course 3 21 Km – La Magique du Père Noël 15€ - licenciés FFA : 13€
- Course 4 15 Km – La Polaire Nordique du Père Noël 14€ - licenciés FFA : 12€
- Course 5 9 Km – Le Cadeau de Père Noël 14€ - licenciés FFA : 12€
- Course 6 9 Km – La Rando du Père Noël 11€ - licenciés FFA : 11€

- Gratuité pour toutes les autres courses

- Race 1 125 Km – La H.O.T du Père Noël 75€ - FFA members : 73€
- Race 2 32 Km – La Surprise du Père Noël 15€ - FFA members : 13€
- Race 3 21 Km – La Magique du Père Noël 15€ - FFA members : 13€
- Race 4 15 Km – La Polaire Nordique du Père Noël 14€ - FFA members : 12€
- Race 5 9 Km – Le Cadeau de Père Noël 14€ - FFA members : 12€
- Race 6 9 Km – La Rando du Père Noël 11€ - FFA members : 11€

- All other races are free

4. Nombre de dossards attribués

Number of bibs attributed

-
- | | | |
|------------|--|---------------|
| • Course 1 | 125 Km – La H.O.T du Père Noël | 150 Dossards |
| • Course 2 | 32 Km – La Surprise du Père Noël | 250 Dossards |
| • Course 3 | 21 Km – La Magique du Père Noël | 2150 Dossards |
| • Course 4 | 15 Km – La Polaire Nordique du Père Noël | 70 Dossards |
| • Course 5 | 9 Km – Le Cadeau de Père Noël | 250 Dossards |
| • Course 6 | 9 Km – La Rando du Père Noël | 70 Dossards |
-
- Pas de limitation pour toutes les autres courses

 - Race 1 125 Km – La H.O.T du Père Noël 150 Bibs
 - Race 2 32 Km – La Surprise du Père Noël 150 Bibs
 - Race 3 21 Km – La Magique du Père Noël 150 Bibs
 - Race 4 15 Km – La Polaire Nordique du Père Noël 150 Bibs
 - Race 5 9 Km – Le Cadeau de Père Noël 150 Bibs
 - Race 6 9 Km – La Rando du Père Noël 150 Bibs

 - No bib limitation for the other races

5. Conditions d'inscription et certificat médical

Registration and medical certificate

Les courses sont ouvertes à tout athlète Homme ou Femme, licencié FFA ou licencié FFTri compétition, ou non licencié, entrant dans la catégorie de la course concernée.

Au moment de l'inscription, chaque coureur doit :

- Pour un Licencié FFA (Compétition, Loisir Running ou Entreprise) : fournir son numéro de licence qui sera vérifié automatiquement par le système d'inscription en ligne.
- Les titulaires d'un Pass-Running (J'aime courir) délivré par la FFA doivent s'inscrire en non licencié et fournir une copie recto/verso lisible de leur titre.
- Les licenciés FFTri dont la carte licence porte la mention « Non Contre indication à la pratique du sport en Compétition » devront fournir une copie de leur licence.
- Tous les autres coureurs devront joindre une copie du certificat médical de "**non contre-indication à la pratique**" mentionnant clairement l'une des 3 mentions suivantes : "**de la course a pied en compétition**" ou "**de l'athlétisme en compétition**" ou "**du sport en compétition**", et daté de moins de 1 an à la date du départ de la compétition.

Races are open to all athletes man or woman, licensed with the FFA competition, FFTri competition, or non-licensed individuals.

At the time of registration, each participant must:

- For members of FFA (Competition, Recreational or Business) : provide license number which will be validated automatically via the online registration system.
- Individuals with a Pass-Running (J'aime courir) delivered by the FFA must register under non-licensed and provide a legible copy front/back of the pass.
- Licensed FFTri members must provide a copy of their license with with written statement « No contraindication in the practice of competitive sports ».
- All other participants must provide a medical certificate indicating one of the following: « **No contraindication in the practice of competitive sport** », « **No contraindication in the practice competitive walking** », « **No contraindication to competing in athletics** », and dated no less than one year from the date of the competition.

6. Modalités d'inscription

Registration

Les inscriptions se feront soit par internet, soit par courrier, et dans les délais suivants :

- Les inscriptions par internet seront closes dès que les limites par course seront atteintes, et au plus tard le Mercredi 18 Décembre à Minuit.
- Les inscriptions par courrier seront acceptées jusqu'au Lundi 16 Décembre, cachet de la poste faisant foi, et sous réserve de disponibilité de dossards. Toute inscription arrivée après la clôture des inscriptions ne sera pas prise en compte. (Nous conseillons vivement une inscription par internet pour assurer l'inscription)
- Seules les inscriptions aux courses 6 à 16 (Rando Nordique et Cross country) seront possibles le jour de la course).
- Les Clubs FFA peuvent faire des inscriptions groupées (uniquement pour les courses 7 à 16) en utilisant le formulaire Excel prévu à cet effet ; le délai et modalités d'envoi sont précisés dans le fichier
Toute inscription est ferme et définitive.
Aucune inscription ne sera acceptée par mail ou téléphone

Registration can be done via internet or by mail in the following delay:

- Registration via internet will close once the number of participants have reached their limit, and at the latest, on Wednesday, December 18 at midnight.
- Registration sent via post will be accepted up until December 16, as attested by date on the postmark, and contingent upon the availability of bibs. All registration applications arriving after the closing date will not be taken into account. (We strongly suggest registering via internet for a more assured inscription)
- Only races 6 to 16 (Rando Nordique and Cross country) will allow same day registration.
- FFA Clubs can register groups (only for races 7 to 16) using the Excel format ; registration and modalities are explained in the file.
All registrations are final.
Registrations will not be accepted by email or by telephone.

7. Échange de dossards

Exchanging bibs

Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une autre course.

L'échange de dossards avec une autre personne non inscrite sur une autre course devra avoir été validé par l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans avoir été validée par l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Modalités d'échange :

Toute demande d'échange doit être demandée à l'organisation au plus tard le Vendredi 13 Décembre par mail à : acbv85@gmail.com en précisant :

- Le NOM, Prénom, date de naissance de la personne inscrite, et la course choisie
- Le NOM, Prénom, date de naissance, email et justificatif (copie de licence ou certificat médical) de la personne qui bénéficiera du dossard, obligatoirement dans la même course.

Ce service proposé par l'organisation est gratuit, il appartiendra aux deux personnes concernées de régler entre eux les aspects financiers éventuels.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée et responsable de tout dommage qu'elle pourrait ou aurait pu occasionner avant, pendant et après la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à ce type de situation.

It is prohibited to exchange your bib with another participante registered in another race.

The exchange of a bib with another person not registered in another race must be validated by the organizers of the race. Any bib reassignments without authorization will be responsible in the event of an accident during the race.

Rules for bib reassignment

Bib reassignment requests must be submitted the race organizers not later than Friday, December 13th to acbv85@gmail.com stating the following:

- Last name, name, date of birth of the person registered, name of the race
- Last name, name, date of birth, email and documents (copy of athletic license or medical certificate) of the person who will receive the bib, in the same race chosen.

This service is free.

All persons in violation of the current regulation will be disqualified and held responsible in the event of accident or injury during the race. Event organizers are not responsible in the event of an accident.

8. Annulation d'inscription

Registration cancelation

Toute demande d'annulation d'inscription **avec demande de remboursement** doit être envoyée au plus tard le Mercredi 11 Décembre 2019, par courrier recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi), accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire et suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

ABV Les Herbiers – BP 132 – 85500 Les Herbiers

Barème de remboursement des droits versés à l'inscription :

- Jusqu'au Dimanche 10 Novembre 2019 : remboursement de 70% du montant de l'inscription + 100% des repas supplémentaires
- Du Lundi 11 novembre 2019 au Mercredi 11 Décembre 2019 : remboursement de 40% du montant de l'inscription + 80% des repas supplémentaires

L'Organisation s'accorde le droit d'adapter exceptionnellement les critères d'acceptation et le barème de remboursement d'une demande d'annulation en fonction de circonstances particulières, notamment après le 11 Décembre 2019.

Les remboursements se font dans les deux mois qui suivent l'épreuve

Pour une annulation d'inscription sans demande de remboursement, envoyer un mail au plus tard le Vendredi 13 Décembre à : acbv85@gmail.com en précisant :

- Le NOM, Prénom, date de naissance et la course choisie.

All cancelations with reimbursements requests must be sent no later than Wednesday, December 11, 2019 via registered mail (attested by date on the postmark), along with an envelope, postage stamp and addressed to the sender, to :

ABV Les Herbiers – BP 132 – 85500 Les Herbiers

Reimbursement rates:

- Up to Sunday, November 10, 2019: 70% reimbursement of inscription + 100% supplemental meals.
- Monday November 11, 2019 to Wednesday December 11 2019: 40% reimbursement of inscription + 80% supplemental meals.

Event organizers reserve the right to adapt reimbursement criteria or cancellation requests depending on particular circumstances, notably after December 11, 2019.

Reimbursements will be made within two months after the chosen race.

For cancelations without reimbursement requests, notify event organizers by mail no later than Friday December 13 to : acbv85@gmail.com specifying the following:

- Last name, First name, date of birth, name of race chosen

9. Accueil et retrait du dossard

Bib collection

Le Retrait des dossards se fera :

- Le Samedi 21 Décembre de 14h00 à 19h00 au centre Commercial HyperU aux Herbiers, devant le Magasin Optic 2000.
- Les Coureurs du 125 Km uniquement n'ayant pas pu retirer leur dossard dans l'après-midi du Samedi 21 Décembre entre 14h00 à 19h00 au centre Commercial HyperU pourront le retirer à partir de 20h00 à la salle de l'ancienne Mairie, rue de Saumur, et jusqu'au briefing d'avant course.
- Le Dimanche 22 Décembre dans les modulaires prévus à cet effet sur le village départ dans le parc du Landreau, à partir de 7h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course.
 - La présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée
 - Pour les coureurs du 125 Km, le contrôle des sacs se fera lors du retrait du dossard

Bib Collection:

- Saturday December 21st from 2:00pm to 7:00pm at the Hyper U shopping center in Les Herbiers, in front of the Optic 2000 store.
- Participants in the 125 Km who are not able to collect their bibs on Saturday December 21 may collect them at 8:00pm at the old Town Hall, rue de Saumur, up until the briefing before the start of the race.
- Sunday, December 22nd in the Landreau park near the starting line between 7:00am until 30 minutes before the start of each race.
 - Picture ID required
 - Those participating in the 125 Km race will have their bags verified during bib collection.

10. Participants et port du dossard

Participants with bibs

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié, ni coupé, seront autorisés à courir dans les épreuves prévues pour leur catégorie.

Le dossard doit être disposé sur la face avant du coureur, sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant la course et permettre facilement le contrôle par les bénévoles.

La ceinture porte dossard est autorisée. Le dossard accroché au sac ou à la jambe ou sur la face arrière du coureur n'est pas autorisé.

Only athletes with official bibs, unfolded nor cut, will be allowed to run in the race in their category.

The bib must be attached in the front of the shirt, on the runners chest or stomach in order that it may be visible at all times.

Race bib belts are authorized. Bibs attached to packs, legs, or to at the back of the runner are not authorized.

11. Briefing d'avant course et rappel des consignes

Briefing before start of the race

1 – Ultra-trail La H.O.T du Père Noël – 125 km

- Le Briefing d'avant course aura lieu à la **salle de l'ancienne Mairie, rue de Saumur** à 21h15, tout près de la ligne de départ.
- Le départ aura lieu en centre ville des Herbiers sur la place du Marché, devant les arcades à 22h00
- Les coureurs guidés par quelques bénévoles effectueront un " run d'honneur " d'environ 400m à très faible allure jusqu'au passage devant le Crédit Agricole des Herbiers.
- Briefing before the race will be held in the old Town Hall, rue de Saumur at 9:15pm, near the start line.
- Le start of the race will be downtown Les Herbiers, place du Marché, in front of the archways at 10:00pm
- Athletes needing volunteer guides will do a « honorary run » of about 400m at a slow pace to the Crédit Agricole des Herbiers.

2 – trails La Surprise – 32 km, La Magique – 21 Km, La Polaire Nordique – 15 km, La Cadeau – 12Km et La Rando Nordique – 12 Km

- Participation obligatoire de tous les concurrents pour un rappel des consignes devant le podium 10 minutes avant le départ.
- Mandatory participation of all participants for a recap of rules in front of the podium 10 minutes before the start of the race.

3 – Les Cross

- Appel sur la ligne de départ 5 minutes avant le départ de chaque course
- [Assemble 5 minutes before the start of each race](#)

12. Services

Organization

Parkings près du stade Massabielle, route de Cholet et en centre-ville, place des droits de l'Homme près du Crédit Agricole.

Les véhicules sont interdits dans le parc.

L'entrée piétons se fait soit par l'avenue Massabielle, près du stade, soit par l'entrée côté place des droits de l'Homme en centre-ville

Douches au Stade Massabielle, Toilettes sur place au Parc du Landreau

[Park near Massabielle stadium, route de Cholet downtown, place des droits do l'Homme near the Crédit Agricole.](#)

[Vehicles are prohibited in the park.](#)

[Pedestrian entrance located on l'avenue Massabielle, near the stadium, or by the entrance place des droits de l'Homme downtown.](#)

13. Classements

Ranking

Résultats individuels par catégories, suivant la classification FFA en vigueur le jour de la course

[Individual results by category, following FFA classification the day of the race.](#)

14. Récompenses

Awards

Les récompenses seront remises sur le podium près de l'arrivée :

- A partir de 12h00 pour les courses N° 1 à N° 6
- Après chaque course pour les courses N° 7 à N° 16

Prizes will be given on the podium after the race:

- Starting at 12:00 noon for races N° 1 to N° 6
- After each race for races N° 7 to N° 16

15. Assurances et responsabilités

Insurance

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC courtage. Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire à une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

La responsabilité de l'organisation est dérogée en cas d'abandon ou de disqualification par l'organisation ou par l'équipe médicale.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

Public liability: Event organizers are covered by an underwritten policy of AIAC courtage. Individual Accident: Licensed members benefit from garanties attributed to them by their license insurance. It is up to other participants to personally insure themselves.

It is highly recommended that athletes have runner insurance in the event of an accident.

The organizing committee cannot be held responsible in the event of the participant abandons or is disqualified by the organizing committee or by medical personnel.

Participating in the race is done entirely under the participants responsibility and relinquishes all rights against the event organizers in the event of damage and after-effects during or after the race.

16. Service médical

Medical service

L'assistance médicale sera assurée par l'antenne de protection civile des Herbiers, assistés d'un médecin.

Le service médical est habilité à mettre hors course (en invalidant le dossard) et à faire évacuer par tout moyen tout coureur inapte à continuer l'épreuve.

Le numéro de téléphone sera précisé sur le dossard

A medical unit will be provided by the protection Civile des Herbiers, assisted by a doctor.

The medical staff reserves the right to remove and evacuate any participant by all means necessary who they deem inapt to continue the race.

The telephone number will be written on the bib

17. Droit à l'image

Image rights

De par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent (ou son représentant légal) autorise expressément ABV Les Herbiers (ou ses ayants-droit tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

By participating in the race, each athlete (or their legal representative) authorizes ABV Les Herbiers (or partners and media) to use their image, voice, and race presentation, or to reproduce them on all potential mediums, around the world, by all means known or unknown to this day, and for the longest duration permitted by law.

18. Cas de force majeure

Force majeure

Si une épreuve ou les épreuves devaient être annulées pour des raisons de force majeure, ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, ou pour des raisons de sécurité évidentes décidées par l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ou des frais de déplacements ne pourra être effectué.

If an event or events are cancelled for reasons of force majeure, or for a reason independent and/or outside the control of the event organizers, or for a reason of security, decided by the event organizers, no registration or travel reimbursements will be possible.

19. Chronométrage et résultats

Times and results

Le Chronométrage par puces électroniques est assuré par la société TimePulse.

Les résultats seront affichés sur le panneau prévu à cet effet dans les 30 minutes suivant l'arrivée du dernier concurrent de la course.

Les résultats seront envoyés au comité régional des courses Hors stade et disponibles sur le site www.abvendee.fr

Race timing chips will be provided by TimePulse.

The results will be posted on a bulletin board 30 minutes after the last participant crosses the finish line.

The results will be sent to a regional committee and made available on the website www.abvendee.fr

20. Loi Informatique et Liberté et données personnelles

Law information and liberties and personal data

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 Juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. De par son inscription, chaque coureur autorise expressément les organisateurs des Courses du Père Noël à utiliser les données personnelles collectées lors de l'inscription pour recevoir des propositions des partenaires et ayant-droit.

S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous signaler son refus d'exploitation des données personnelles, par courrier électronique dans les 48 heures qui suivent l'inscription.

In accordance to the information and liberties law of June 6, 1978, each participant disposes the right of access and rectification of personal data. By registering, each participant authorizes the event organizers of the Courses du Père Noël to use their personal information collected during registration.

If the participant does not wish to share their information, they must notify the even organizers of their refusal to exploit their personal data, by email within 48 hours following registration.

II - Règlement complémentaire applicable aux coureurs des Trails et Marche Nordique (Courses 1 à 6)

Additional rules and regulations applicable for participants of Trail and March Nordique (Races 1 to 6)

Les courses sont courues en Nature dans des chemins, bois, prés, sous-bois, sentiers. Suivants les conditions météorologiques, les participants sont conscients de la possibilité de parcourir des chemins boueux, du risque de brouillard ou de vent. En cas de conditions météorologiques très défavorables, l'organisation s'autorise à modifier le parcours initial

Races take place in nature, on trails, woods, fields, forests and walking paths. Depending on weather conditions, participants are aware of the possibility the course may become muddy, windy or foggy. In the event the weather conditions become too difficult, the event organizers reserve the right to modify the initial route.

21. Respect du Code de la Route

Traffic laws

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation ; dégageant ainsi les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tous recours contre les organisateurs en cas de dommage et de séquelles.

- En milieu rural, les carrefours et traversées de route dangereux ou importants seront sécurisées par des signaleurs ; une signalisation adaptée sera mise en place sur les autres traversées de routes.
- En milieu urbain, les traversées de voies se feront toujours sur un passage piéton, le balisage sera organisé en conséquence

Les concurrents doivent en tout point, et pendant toute la durée de la course, respecter le code de la route.

Participants must respect all traffic laws when taking or traversing roads and streets. Event organizers will not be held responsible in the event of an accident. Participation in the race event is done entirely under the responsibility of the athlete, relinquishing all appeals against the event organizers in the event of harm or personal injury.

- In rural areas, dangerous or important intersections and street crossings will be secured by signalers; signals will be used on all other routes.
- In urban areas, street crossing will be done at cross walks.

All participants must all all times respect traffic laws during the race.

22. Semi Auto suffisance

Self sufficiency

Ces courses se déroulent en autosuffisance et imposent aux coureurs d'être autonomes. Cependant des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble des parcours.

Sur le H.O.T 125Km, 5 points de ravitaillement sont prévus : à St Paul vers le 22^e Km et vers le 48^e Km, aux Puy du Fou vers le 77^e Km puis aux Alouettes au 105^e et 121^e Km.

Ces points de ravitaillement seront signalés sur le road book qui sera fourni par l'Organisation et mis en ligne sur notre site.

Sur les postes de ravitaillement une assistance personnelle pourra être apportée

Races require participants to be self-sufficient and autonomous. However, check-points (with food and/or drink) will be provided throughout the course.

For the H.O.T 125 Km race, 5 check-points will be available: at St Paul near the 22nd Km and near the 48th Km, at Puy du Fou near the 77th Km and at Alouettes near the 105th and 121st Km.

Assistance personnel can be available at these check-points.

23. Balisage

Marking

Le balisage des circuits est mis en place dans les jours précédents l'épreuve, permettant aux coureurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de carte

Le balisage est enlevé par les serre-files qui partent de chacun des points de contrôle dès l'heure prévue de la barrière horaire. En conséquence, chaque coureur arrivé hors délai au point de contrôle sera rapatrié par la navette. De même, un coureur qui veut se reposer doit se placer au bord du circuit pour être vu par les serre-files.

Trail markings will be placed days before the race, allowing participants to follow the markings without the need of a map.

Markings will be removed by **XXXX**. Each participant who arrives after the required time will be picked up by the shuttle. Participants that wish to rest must do so on the side of the course.

24. Equipements des coureurs

Equipment

Trail la H.O.T. du Père Noël – 125 Km

Equipements obligatoires

- gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements

- réserve d'eau minimum 1,5 litre
- réserve alimentaire
- un téléphone chargé.
- lampes frontale et/ou ventrale en bon état de marche, chargée avec piles ou batterie de rechange chargées
- couverture de survie
- Vaseline, Nok Akiléïne ou crème anti-échauffement
- sifflet
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
- veste imperméable et respirante (10 000 Schmerber minimum) permettant de supporter le mauvais temps (les K-ways et Ponchos ne sont pas admis)
- pantalon de course long (indispensable en cas de conditions climatiques mauvaises) ou collant long ou corsaire avec chaussettes montantes
- Casquette ou bonnet ou buff pour se couvrir la tête + gants

Mandatory equipment

- cup for drinking liquids (water, coco, and soup) at check-points
- water reserve of 1,5 liters minimum
- Food reserve
- Phone charger
- Headlamp or ventral lamp in good working condition, charged with backup batteries
- Survival blanket
- Vaseline, Nok Akiléïne or anti-chafing cream
- whistle
- Strapping tape or bandage
- Water resistant/proof vest (10 000 Schmerber minimum) to resist bad weather (K-ways and ponchos are not permitted)
- Long running pants or leggings with high socks

- Cap or trail hat to cover the head + gloves

Équipement recommandés / conseillés / autorisés (liste non exhaustive)

- vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions météo
- bâtons télescopiques,
- vêtements de rechange

Recommended /authorized / equipment (list non exhaustive)

- Warm clothes in the event of bad weather conditions
- Telescopic walking poles
- Change of clothes

Un contrôle du matériel obligatoire sera fait lors du retrait du dossard :

- Le Samedi 21 Décembre de 14h00 à 19h00 au centre Commercial Hyper U aux Herbiers, devant le Magasin Optic 2000

A la salle de l'ancienne Mairie, rue de Saumur à partir de 20h00 et jusqu'au briefing d'avant course .

L'Organisateur pourra interdire le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement.

Mandatory equipment will be verified during the collection of bibs

Event organizers reserve the right to deny the departure of participants that do not have the mandatory equipment necessary without the possibility of being reimbursed.

Trails La Surprise 32 km, La Magique 21 Km, La Polaire 15 km, La Cadeau 12Km, La Rando 12 Km

Équipement obligatoire

- gobelet personnel pour boire les liquides aux ravitaillements

Pas d'obligation matérielle pour les autres courses

[Mandatory equipment](#)

- [cup to drink liquids at check-points](#)

[No mandatory equipment required for the other races](#)

25. Sac Coureurs - Trail la H.O.T. du père Noël – 125 Km uniquement

[Runners pack - Trail la H.O.T. du père Noël – 125 Km](#)

Deux sacs d'une contenance de 50 litres, identifiés avec le numéro de dossard et de couleur différente seront remis aux coureurs au moment du retrait du dossard.

Le premier sac sera utilisé pour que le coureur puisse laisser ses affaires « d'échauffement » avant le départ. Il sera déposé à l'entrée dans la salle de briefing d'avant course et sera restitué à l'arrivée au Parc du Landreau.

Le second sac contiendra des affaires personnelles de rechange et sera mis à disposition au ravitaillement du Puy du Fou (Environ 80^e Km). Ce sac sera déposé à l'entrée dans la salle de briefing d'avant course.

Les sacs devront être parfaitement fermés, le dépôt de bâtons y est strictement interdit.

Lorsqu'un coureur arrive au ravitaillement du Puy du Fou, il doit impérativement récupérer son sac. Lorsqu'il repart, il le dépose à l'endroit prévu pour que l'organisation puisse le rapatrier vers l'arrivée.

L'Organisation se charge de rapatrier vers l'arrivée les sacs des coureurs qui ont abandonné. Ils seront mis à disposition au Parc du Landreau et pourront être récupérés sur présentation du dossard ou d'une pièce d'identité.

Aucune vérification des sacs n'étant faite avant le départ, il n'est pas possible de contester le contenu des sacs récupérés. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol, nous conseillons aux coureurs de ne laisser aucun objet de valeur dans ces sacs.

[Two 50 liter packs, identified by bib number, will be given to participants during the collection of their bib.](#)

[The first pack will be used so that the runner may leave their personal items \(warmup gear\) before the start of the race. The pack will be kept in the briefing room before the race and will be made available at the end of the race at Landreau Park.](#)

[The second pack containing personal gear will be made available at the Puy du Fou check-point \(near the 80th Km\). The pack will be placed in the briefing room.](#)

[The packs should be perfectly closed, no walking poles may be left.](#)

At the arrival of the Puy du Fou check-point, the athlete must pick up their pack. When returning to the race, the athlete will leave the pack in the area designated so that even organizers may shuttle it to the finish line.

Event organizers will shuttle back packs by participants having to abandon the race. Packs will be made available at the Parc du Landreau and may be picked up when handing in the bib or with ID.

There will be no verification of packs before the start of the race. Event organizers cannot be held responsible in the event of loss or theft. It is strongly recommended that participants not leave objects of value in their packs.

26. Postes de Contrôle et ravitaillements

Control posts and check-points

5 postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long du parcours du 125Km, 3 pour les autres trails.

Les accompagnateurs sont normalement autorisés à accéder à l'intérieur des postes de ravitaillement. Cependant, le responsable du poste aura toute légitimité pour interdire l'accès aux accompagnateurs si la place vient à manquer ou pour des raisons de sécurité.

5 Control posts and check-points will be placed along the 125km course, 3 for the other trail races.

Individuals accompanying, may have access inside the check-points. However, the person in charge of the check-point may reserve the right to block entrance inside for reasons of security or if there are too many people.

27. Engagement de chaque participant

Commitment of each participant

Les Courses du Père Noël sont des courses nature organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement ; il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen

De par son inscription, chaque concurrent s'engage à respecter le règlement et l'environnement traversé, à suivre le parcours balisé, à ne pas jeter de déchets et de ravitaillements usagés en-dehors des zones de ravitaillement.

Tout attitude contraire à cette éthique, ainsi que :

- L'utilisation d'un moyen de transport pendant la course
- Le port incorrect du dossard
- La circulation en-dehors du sentier balisé

- Une dégradation volontaire de la flore
- Le fait de ne pas porter assistance à un coureur en difficulté
- Ou refuser de se laisser examiner par le médecin ou ne pas respecter sa décision
Pourront entraîner la disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, sans appel possible du concurrent.

Les participants et leurs accompagnateurs sont invités à remercier les bénévoles le temps d'un bonjour ou d'un sourire.

Each participant is committed to respect the rules and the environment, to follow the markings along the route, and to not litter or throw away trash outside the check-point zones.

In addition participants may not:

- Use transportation during the race
- Wear an incorrect bib
- Circulate outside the markings of the race
- Degrade landscape
- Refuse to assist another athlete in difficulty
- Refuse to be examined by a medical physician or to not respect their decision that may lead to the athletes' disqualification or penalty, without possibility of appeal.

The participants and those accompanying them are invited to thank the volunteers for their time with a simple smile and/or hello.

28. Barrières Horaires et temps maximum d'épreuve

Maximum time limits for each event

Concerne uniquement le Trail la H.O.T. du Père Noël – 125 Km

Le temps maximum de course est fixé à 22 heures (départ à 22heures le Samedi 21 Décembre pour une arrivé maximale à 20 heures le Dimanche 22 Décembre dans le parc du Landreau
Les barrières horaires sont fixées comme suit, les positions exactes seront précisées dans le road book

- 22^e Km – départ avant 1h50 le 22/12 (3h50 de course)
- 48^e Km – départ avant 6h00 le 22/12 (8h de course)
- 77^e Km – départ avant 11h05 le 22/12 (13h05 de course)
- 105^e Km – départ avant 15h45 le 22/12 (17h45 de course)

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée tout en effectuant les arrêts aux postes de ravitaillement.

Les coureurs doivent repartir avant l'heure limite fixée.

Tout coureur mis hors course se voit retirer son dossard et n'est pas autorisé à poursuivre.

Il sera obligatoirement rapatrié vers la Zone d'arrivée aux Herbiers par la Navette de l'organisation.

Si le coureur décide de continuer malgré tout, il le fait sous sa propre et unique responsabilité.

For the Trail H.O.T du Père Noël - 125 Km only

The maximum time for the race is 22 hours (start at 10pm Saturday December 21 for a maximum arrival time at 8:00pm Sunday December 22 in the Landreau park. Time limits for the following:

- 22nd Km – start before 1:50am December 22
- 48th Km – start before 6:00am December 22
- 77th Km – start before 11:05am December 22
- 105th Km – start before 15h45 December 22

29. Abandon

Abandon

En cas d'abandon à un poste de contrôle / ravitaillement, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable et lui restituer son dossard. Des navettes sont mises en place aux postes de contrôle pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Les coureurs qui abandonnent en dehors d'un poste de ravitaillement et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation doivent rejoindre par leurs propres moyens un

point de présence de bénévoles dans les meilleurs délais. Les bénévoles préviendront le QG de l'organisation pour le déplacement d'une navette

In the event an athlete abandons the race at a check-point, the participant must notify personal in charge and give them their bib. Shuttles will be put in place at each check-point for athletes having abandoned the race.

The participants that abandon the race along the course must find their way to a check-point and to volunteers immediately.

30. Assistance

Assistance

Tout coureur qui se trouverait en présence d'un autre coureur dont l'état de santé ne lui permet pas de continuer l'épreuve se doit d'informer au plus vite les secouristes dont le numéro est affiché sur le dossard, et éventuellement de veiller sur le coureur jusqu'à l'arrivée des secours en cas de nécessité.

Participants that are in the presence of another participant that requires medical assistance and who cannot reach a check-point on their own, must immediately inform medical staff by calling the number on the bib, and should stand by the participant in need until medical assistance arrives.

De par son engagement, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et en accepte tous les termes.

Participants have read and understood the complete rules and regulations and accepte the terms and conditions of the event.

Ce règlement peut être modifié sans notification aux concurrents déjà inscrits, il appartient aux participants de vérifier régulièrement la dernière date de mise à jour précisée en pied de page, la seule version disponible au téléchargement sur le site le jour de l'épreuve faisant foi.

Mises a jour du règlement

05/09/2019 – Renumérotation des articles

Article 21 Respect du Code de la Route

Article 28 Barrières Horaires et temps maximum d'épreuve

10/10/2019 – Article 9 Accueil et retrait du dossard

Article 11 Briefing avant course et Départ

Article 24 Equipements des coureurs et contrôle du matériel obligatoire

29/10/2019 – Article 9 Accueil et retrait du dossard

Article 28 Barrières horaires

Ajout Certificat médical EN / SP / IT / GR

Les Herbiers (85 500) | Parc du Landreau | Week-end du 21-22 Décembre 2019

Certificat médical

Réglementation des certificats médicaux applicable depuis la loi du 1er Janvier 2008 :

La Fédération Française d'Athlétisme doit appliquer la loi lors de l'organisation d'épreuves de courses running. **Depuis le 1er novembre 2018, les personnes non-licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme ou Triathlon Compétition devront fournir un certificat médical de moins de 1 an.**

Extrait du code du sport :

3. CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants :

Sont titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme

Ou, pour les non-adhérents à la FFA, sont titulaires d'un certificat médical de non contre-indication

à la pratique de l'Athlétisme en compétition **datant de moins d'un an** ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Les organisateurs ne peuvent déroger à cette réglementation.

Pour cette raison, nous demandons à toutes les personnes non-licenciées de faire réaliser auprès de leur médecin un certificat médical conforme au modèle présenté.

CERTIFICAT MEDICAL

Dans le cadre de l'article 2-1-2 des règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme et pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur : Domicilié à : Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

Né (e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à :

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Fait à _____, le ____ / ____ / 20__

Cachet du Médecin Signature du médecin

« Pour les non licenciés FFA, ce certificat est valable un an seulement à dater du jour de délivrance. »

CERTIFICAT MEDICAL / MEDICAL CERTIFICATE /
CERTIFICADO MEDICO/ CERTIFICATO MEDICO /

ARZTZEUGNIS

de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition
non-cons to the practice of competing Running
que no son los contras de la práctica de la correr en competición
non contro per la pratica della corsa in competizione

über die Abwesenheit von Gegenanzeige für Leistungswetrennen

Un certificat médical de moins d'un an le jour de la course est nécessaire pour pouvoir participer à la course. Vous pouvez simplement faire remplir, tamponner et signer le formulaire ci-dessous.

A medical certificate of less than a year on the day of the race is required to participate in the race. You can simply fill in, stamp and sign the form below.

Se requiere un certificado médico de menos de un año en el día de la carrera para participar en la carrera. Simplemente puede rellenar, sellar y firmar el formulario de abajo.

Un certificato medico di meno di un anno, il giorno della gara è necessario per partecipare alla gara. Si può semplicemente compilare, timbrare e firmare il modulo qui sotto.

..

Doctor

Je soussigné, Docteur // I, doctor // Abajo firmante, doctor // Lo sottoscritto, dottore // Ich unterzeichnet, Arzt

:

..

..

Athlete / runner

Certifie avoir examiné ce jour Mr, Mme, Mlle // Certify that I have examined this day Mr/Mrs // Acredite haber examinado hoy Señor, Señora // Certifica avez esaminato questo giorno Mr, Signora // Ich bestätige, dass ich heute Herr / Frau ... ärztlich untersucht habe

:

Date de naissance // Date on birth // Fecha de nacimiento // Data di nascita // Geburtsdatum :
____ / ____ / ____ City : Country :

..

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition // And finds no cons-indication to the practice of competing running // Y no encontrar contraindicaciones a la práctica de correr en competición. // E non trova controindicazioni per la pratica della corsa in competizione

..

Date de la visite - Date of visit - Fecha de la visita Data della visita - Besuchsdatum

City : _____, date _____ / _____ / 20____

Signature et cachet // Signature and stamp // Firma y sello //- Firma e timbre // Unterschrift und Stempel

..